

Foires du livre : faut-il rémunérer les auteurs ?

Le contexte

Des auteurs réclamaient à être rémunérés pour les animations prévues au salon "Livre Paris", qui se tiendra à la mi-mars dans la capitale française. Les organisateurs ont finalement accédé mercredi à leur demande. Un exemple à suivre partout ?

Oui

Christelle Pécout

Autrice de bande dessinée et vice-présidente du syndicat français des auteurs de BD (SNAC BD).

■ Près de la moitié des auteurs vivent en dessous du seuil de pauvreté. Nous ne pouvons pas continuer à nous représenter sans être rémunérés. Ces week-ends passés à le faire sont du temps de travail perdu. Il en est de même lorsque nous nous prêtons aux dédicaces durant huit heures.

Faut-il, selon vous, systématiquement rémunérer les auteurs invités dans les foires et les salons du livre ?

Oui. Le syndicat des auteurs de BD défend ce principe depuis maintenant un an et demi, voire deux ans. Les revenus des auteurs sont de moins en moins élevés et nos cotisations augmentent de plus en plus. Du coup, presque la moitié de la profession se situe en dessous du seuil de pauvreté. C'est extrêmement grave.

On ne peut plus se permettre de partir en week-end pour faire de l'animation culturelle. Les salons ont profité de cette gratuité durant des années. Maintenant, la situation économique ne permet plus cela. Nous exigeons que les auteurs soient rémunérés lorsqu'ils doivent se rendre à un événement, ou faire des tables rondes, des conférences.

En ce qui concerne le temps consacré aux dédicaces, il faudra également que l'on mette cela sur la table mais dans un deuxième temps. On entend de la part de petits festivals qu'ils vont essayer de faire des efforts pour trouver de l'argent afin de payer les auteurs.

Le fait que le "Livre Paris" ait annoncé qu'il allait rémunérer tous les auteurs présents, c'est extrêmement symbolique parce qu'il s'agit du plus grand événement littéraire français. En plus, cette foire du livre est soutenue par le syndicat national de l'édition. Pour nous, il était extrêmement important d'obtenir une clarification sur la rémunération des auteurs en intervention.

Les plus petits événements littéraires sont plutôt d'avis qu'il s'agit de donnant-donnant. L'auteur a la possibilité de faire la promotion de ses ouvrages mais doit le faire gratuitement.

Le travail de promotion, ce ne sont pas les auteurs qui doivent le faire mais les éditeurs. Encore faut-il également que l'on définisse ce qu'est la promotion. Tout cela est parti d'une mauvaise habitude du milieu. On est quand même la seule profession artistique à faire de la promotion gratuitement ! Si un musicien doit faire un concert durant un week-end, il ne va pas le faire gratuitement. Si vous demandez à un acteur ou une actrice d'aller faire la promo d'un film durant un week-end, il ne va pas le faire gratuitement.

De plus, le temps du week-end est précieux pour les auteurs. Il s'agit d'un temps consacré au travail et qui doit être utilisé. Nous ne sommes vraiment pas bien payés ; du coup, nous devons travailler plus. Ces représentations, ce sont quasi trois jours de perdus pour les auteurs. On ne peut plus se permettre de faire cela pour rien.

L'argument des petits festivals, je l'entends tout à fait. Mais le problème, c'est qu'on assure quand même une animation culturelle dans des petites ou grandes communes, encore une fois gratuitement. Même si on est invité et que l'on nous paie le déplacement, le gîte et le couvert, ce qui me semble un minimum, il n'y a pas de raison pour que le libraire du coin ou le vendeur de sand-

wich de la foire se fasse de l'argent mais que nous, nous ne touchions rien.

Que pensez-vous des rémunérations recommandées par la Charte des auteurs jeunesse : 227 euros pour une demi-journée de représentation et 376 euros pour une journée complète ?

Ces revenus sont préconisés mais il existe aussi d'autres tarifs, soutenus par le Centre national du livre. Il y a donc une nouvelle grille tarifaire. Celle-ci est appliquée depuis le début de l'année et se calque sur les tarifs proposés par la Charte. Les prix ont donc été relevés. Nous sommes soutenus, là aussi.

Ces rémunérations devraient donc devenir une norme ?

En tout cas, pour les interventions, c'est certain. Pour les dédicaces, il va falloir qu'on continue à en discuter. Mais il est certain qu'on ne peut plus exiger des auteurs qu'ils fassent cela gratuitement. On ne peut plus, non plus, demander aux auteurs de dédicacer huit heures dans la journée, fixés à leur chaise et en étant mal vu par l'organisateur s'il part pendant une heure. C'est tout à fait inadmissible.

Entretien : Louise Vanderkelen

*“Quand on demande
aux auteurs de faire
des prestations,
il me paraît légitime
qu'ils soient rémunérés.”*

Françoise Nyssen

La ministre française de la Culture s'est exprimée mercredi au micro de France Inter.

Non

Qu'est-ce qui vous a motivé à créer et organiser ce salon du livre à Charleroi ?

Nous prenons uniquement des maisons d'édition. Nous refusons les auteurs seuls, ou les maisons d'édition à compte d'auteur. On veut défendre le travail des éditeurs principalement, et belges si possible.

La rémunération des auteurs lors d'un salon du livre devrait-elle être automatique ?

Il y a deux choses qui s'entremêlent : la promotion du livre par un auteur et le fait de faire des prestations plus importantes. Quand on demande à un auteur d'animer un atelier d'écriture ou de parler du sujet qu'il traite dans son livre, ça me semble logique de le rémunérer, s'il y a travail ou prestation. Si on parle de séances de dédicaces, je pense que l'auteur se doit de faire un minimum la promotion de son livre. Maintenant, chez nous, on a un coin 'enfants' et nous proposons aux maisons qui éditent ce genre de livres d'amener leurs auteurs pour faire des lectures aux enfants. Il est vrai que nous ne les payons pas. Mais nous considérons que cela se fait dans le cadre de la promotion du livre. C'est donnant-donnant : si un auteur lit son livre devant dix enfants, il est fort probable qu'il y ait cinq ou six livres qui soient vendus.

Mais quand il s'agit d'une lecture, notamment les lectures pour enfants, il ne s'agit pas d'un travail ?

Effectivement, chez nous on ne paie aucun auteur, mais on ne leur demande rien non plus. La plupart viennent chez nous en dédicace : il s'agit de promotion. Cela diffère du cadre du salon de Paris, où il y a des demandes d'ateliers organisés par les auteurs. Libre à eux de dire non aux conférences ou aux ateliers.

De quel budget disposez-vous pour organiser votre événement ?

D'une part, nous n'avons pas de subsides spéciaux, donc on fait avec ce qu'on a. Nous, nous ne demandons pas aux auteurs de venir faire une conférence, ou un atelier. En ce sens, nous ne sommes pas du tout comparables à Paris : nous avons entre vingt-cinq et trente maisons d'édition, un gros millier de visiteurs... mais on ne fait pas payer l'entrée, par exemple. Forcément, nous n'avons pas un budget très important. De l'ordre de 4 000, 5 000 euros.

En chiffres

D'une foire à l'autre

Paris. Le salon du livre de Paris accueille cette année plus de 1 000 exposants pour plus de 100 000 visiteurs. Environ 800 conférences y sont tenues. L'entrée varie entre 6 et 29 euros, et reste gratuite pour les moins de 18 ans.

Charleroi. La foire du livre de Charleroi prépare sa troisième édition. Dotée d'un budget de 5 000 euros, elle accueille environ 1 300 personnes et 150 auteurs. L'entrée y est gratuite.

Etienne Vanden Dooren

Editeur, organisateur du festival du livre de Charleroi.

■ La rémunération de l'auteur doit dépendre de la distinction entre simple promotion du livre et véritable prestation. Il est par ailleurs difficile, voire impossible pour de petites foires aux budgets réduits de rémunérer les auteurs.

Souvent, les foires du livre sont gratuites; n'est-ce pas le prix de cette gratuité pour le visiteur que de ne pas payer les auteurs ?

Ce n'est pas tellement la question de la gratuité pour le visiteur. A partir du moment où on demande aux auteurs de s'investir ou de donner de leur temps pour préparer une conférence ou un atelier, il s'agit d'un travail; de notre côté, on essaie d'animer le salon autrement. A titre de comparaison, l'entrée au salon du livre de Paris coûte dix euros. Chez nous, c'est gratuit. Mais on ne se voile pas la face non plus : si l'entrée est gratuite, c'est aussi pour avoir du monde et vendre des bouquins. D'une certaine façon, nous n'avons pas les moyens de faire payer le visiteur non plus !

Quelles relations entretenez-vous avec les auteurs qui viennent à votre festival ?

En tant qu'organisateur, nous entretenons de bons rapports : la preuve, c'est que nous avons de l'ordre de 150 auteurs qui viennent en dédicace lors du salon. Généralement ils sont contents car le public est intéressé, il pose des questions et achète des livres. Après, en tant qu'éditeur (éditions du Basson, NdlR), quand on emmène des auteurs sur un salon à Bruxelles ou à Mons, on ne les force pas à aller en dédicace ! S'ils ne veulent pas venir, ils n'en ont pas moins de droits d'auteurs. Pour moi, on reste dans le cadre de la promotion du livre de l'auteur.

A quel moment se pose la question de la rémunération des auteurs sur un salon, si tant est qu'elle se pose ?

De notre côté, nous sommes très clairs dès le début avec les éditeurs qui viennent: nous n'avons pas les moyens de rémunérer les auteurs.

Entretien : Clément Boileau